



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES À UN EXAMEN - SESSION 2018

Examen concerné en juin 2018 :

ex : baccalauréat (préciser épreuves anticipées ou terminales pour le baccalauréat général ou technologique), CAP, BEP, Diplôme National du Brevet, etc...

Préciser la spécialité ou la série :

A compter de la session 2018, les demandes d'aménagements d'épreuves peuvent être faites pour le cycle complet de l'examen :

- Un candidat aux épreuves anticipées du baccalauréat peut demander des aménagements pour les épreuves de première et de terminale, sans qu'il soit utile de déposer un dossier en 2019.
- Un candidat scolarisé en cursus bac professionnel peut demander des aménagements pour les épreuves de l'année en cours (certification intermédiaire) et également pour les épreuves de 2019 (bac pro)

Toutefois, les candidats qui se sont vu attribuer des aménagements d'épreuves en 2017 doivent déposer une demande pour 2018. Les candidats redoublants déposent également une nouvelle demande.

A remplir par le candidat ou son représentant légal si le candidat est mineur

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :/...../.....

Scolarisé Individuel Inscrit au CNED

Nom et adresse du candidat ou de son représentant légal :

.....

.....

Adresse électronique :@

N° de téléphone de la personne responsable ou du candidat (si majeur) :

Etablissement fréquenté :

Un PPS a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*) oui non

Un PAI a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*) oui non

Un PAP a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*) oui non

Le candidat a-t-il déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves d'examen ? oui non

Pour quel examen :

Pour quelle année scolaire/.....

Quels aménagements ? (*Joindre éventuellement la photocopie de la décision de l'autorité administrative*)

.....
.....
.....
.....

Je, soussigné(e).....

demande :

Les aménagements suivants :

.....
.....
.....
.....

L'étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions :

PRECISER :

- les modalités d'étalement souhaitées : soit étalement la même année (juin et septembre pour les baccalauréats), soit sur 2 années consécutives (tous examens sauf DNB)
- les épreuves passés sur chaque période déterminée

.....
.....
.....
.....
.....

La reconduction de ces aménagements pour la durée du cycle de formation

Signature du candidat ou de son représentant légal :	Nom et cachet de l'établissement : Date de dépôt de la demande* (à indiquer obligatoirement sous peine de rejet du dossier)
--	---

*DATES LIMITES DE DEPOT DES DEMANDES DANS L'ETABLISSEMENT :

BTS : 14/11/2017
BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE : 22/11/2017
EPREUVES ANTICIPEES : 01/12/2017
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : 12/10/17 au 20/11/2017
CAP/BEP/MC de niveau V : 20/11/2017
BP : 27/11/17
BMA : 04/12/2017
DNB : 15/01/2018

LES DEMANDES DEPOSEES AU-DELA DE CES DATES NE SERONT PAS ACCEPTEES